



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°28-2024**SEANCE DU : 26 mars 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE

Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE

Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Convention de partenariat relative à l'Espace Naturel Sensible d'intérêt local les « lisières occidentales de la Forêt de Carnelle » sur les communes de Nointel et de Presles avec le Département du Val d'Oise

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Espace naturel sensible local de votre commune a été créé en 2011 par une décision conjointe entre la commune de Presles, la commune de Nointel et le Conseil départemental du Val d'Oise.

Considérant que cet espace naturel représente un intérêt fort dans la protection du paysage et plus particulièrement sur les zones humides.

Considérant que la convention de partenariat a été signée en avril 2012 et arrive à échéance le 16 avril 2024, et afin de poursuivre ce partenariat, il est nécessaire de renouveler la convention permettant de cibler des orientations de gestion et de solliciter financièrement le département dans le cadre de l'acquisition et de l'ouverture au public.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention annexé,
- **Autorise** la signature de la convention de partenariat avec le Département du Val d'Oise et la commune de Nointel,
- **Confirme** donner pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires notamment dans le cadre de demande de subvention au Département du Val d'Oise.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON

